

Le vaccin contre la varicelle

PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

À quoi servent les vaccins?

On appelle aussi les vaccins des piqûres, des injections pour bébés ou des immunisations. Les vaccins aident notre système immunitaire à apprendre à reconnaître et à combattre les germes qui causent les maladies.

Les vaccins ne protègent pas seulement les personnes qui sont immunisées ils peuvent également protéger celles qui ne peuvent se faire vacciner pour des raisons médicales. Ceci s'explique par le fait qu'une personne immunisée est moins susceptible de propager une infection.

Avant l'introduction des vaccins, on ne pouvait pas faire grand-chose pour prévenir des maladies graves telles que le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio, la rougeole et la rubéole. De nos jours, peu de Canadiens attrapent ces maladies ou en meurent, car nous utilisons des vaccins. Cependant, la situation dans les pays où on n'utilise pas les vaccins de façon systématique permet de constater que ces maladies pourraient redevenir courantes au Canada si on arrêtrait de vacciner.

Qu'est-ce que la varicelle?

La varicelle est une maladie causée par un virus. Elle se caractérise par une éruption cutanée qui cause de la démangeaison et dont les boutons se changent en petites vésicules (ampoules) contenant un liquide. Certaines personnes pourront avoir de la fièvre ou des maux de tête avant ou au cours de l'éruption. Alors que la plupart des personnes se remettent de la varicelle sans effets durables, certains enfants et adultes présenteront des complications. Ces complications comprennent :

- une infection de la peau (bactérie mangeuse de chair), du sang, des os, de l'oreille moyenne, des articulations, des tissus mous ou du cœur;
- la pneumonie;
- des saignements;
- une inflammation du foie, des reins ou des membranes qui entourent la moelle épinière (méningite) ou le cerveau (encéphalite).

Environ 90 % des enfants non vaccinés contractent la varicelle avant l'âge de 12 ans. Dans 15 à 20 % de ces cas, le virus redeviendra actif à un âge plus avancé, provoquant le zona. Le zona entraîne une éruption semblable à celle de la varicelle, mais moins généralisée. Jusqu'à 35 % des personnes qui contractent le zona souffrent d'une douleur aiguë, qui peut durer jusqu'à six mois. Chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli, le zona peut quelquefois s'étendre à tout le corps.

Les femmes enceintes susceptibles (qui non pas contractées la varicelle) qui contractent la varicelle au cours des 20 premières semaines de grossesse courent le risque d'avoir un bébé présentant des anomalies congénitales. Celles-ci comprennent : des problèmes oculaires, des cicatrices ou des membres plus courts. Si la mère contracte la varicelle près de la date de l'accouchement, le nouveau-né pourra être atteint d'une varicelle aiguë.

Les bébés de moins de douze mois, les jeunes adolescents, les adultes, les personnes souffrant de fibrose kystique, les enfants qui reçoivent un traitement à l'aspirine sur une base prolongée et les personnes immunodéficientes en raison d'une maladie ou d'un traitement sont plus à risque de présenter des complications. Les enfants hospitalisés à cause de la varicelle ne présentent aucun autre problème de santé.

Au Canada, la varicelle cause six décès par année. Au Manitoba, on compte environ un décès tous les cinq ans.

Quelle est l'efficacité du vaccin contre la varicelle?

Le vaccin contre la varicelle contient une très petite quantité du virus de la varicelle, affaibli par le manufacturier, afin qu'il ne puisse pas donner la maladie. Le vaccin contre la varicelle protège :

- entre 70 et 90 % des personnes vaccinées contre la maladie;
- environ 95 % des personnes vaccinées contre la forme grave de la maladie, pendant au moins sept à dix ans après l'immunisation.

Si une personne vaccinée contracte la varicelle, l'infection sera moins grave.

La valeur de ce vaccin pour prévenir le zona est encore inconnue. Cependant, certaines études suggèrent qu'il contribue à réduire le taux d'infection par le zona.

Qui devrait recevoir le vaccin contre la varicelle?

Selon une recommandation du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), toute personne âgée de 12 mois ou plus et qui n'a jamais contracté la varicelle peut être immunisée afin d'être protégée contre ce virus (aussi voir « Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin contre la varicelle », plus bas).

Qui peut recevoir le vaccin contre la varicelle gratuitement?

Les personnes les plus à risque de contracter une forme grave de la maladie. Ces personnes comprennent :

- les personnes atteintes de fibrose kystique;
- les personnes qui suivent un traitement à l'aspirine sur une base prolongée;
- les personnes dont le système immunitaire est affaibli en raison d'une maladie ou d'un traitement;
- les personnes souffrant du syndrome néphrotique ou qui suivent des traitements d'hémodialyse ou de dialyse péritonéale, si elles ne consomment pas de médicaments affaiblissant le système immunitaire.

Le vaccin peut aussi être gratuit pour les personnes qui fréquentent ou qui vivent avec des personnes à risque élevé, tel que décrit ci-dessus.

Les enfants bien portants peuvent aussi recevoir le vaccin gratuitement. Ces enfants comprennent :

- les bébés de 12 mois ou plus, qui n'ont pas contracté la varicelle et qui n'ont pas déjà été immunisés contre la varicelle, au moment de recevoir leurs autres immunisations (rougeole, oreillons, rubéole);
- les enfants d'âge préscolaire (4 ou 5 ans), qui n'ont pas contracté la varicelle et qui n'ont pas déjà été immunisés contre la varicelle, au moment de recevoir leurs autres immunisations préscolaires (diphthérie, coqueluche, tétanos, polio et rougeole, oreillons, rubéole);
- les élèves de la 4^e année, qui n'ont pas contracté la varicelle et qui n'ont pas déjà été immunisés contre la varicelle, au moment de recevoir leurs autres immunisations préscolaires (hépatite B et antiméningococcique).

Toujours consulter un médecin ou une infirmière de la santé publique afin de s'assurer qu'il est possible de recevoir une immunisation sans danger.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin contre la varicelle?

Le vaccin contre la varicelle ne doit PAS être administré :

- aux bébés de moins de 12 mois;
- aux femmes enceintes
- les personnes dont le système immunitaire est affaibli en raison d'une maladie ou d'un traitement, après consultation avec leur médecin;
- qui a eu une réaction allergique grave lors de l'administration d'une première dose du vaccin contre la varicelle;
- gravement allergique à la gélatine ou la néomycine, ou une autre composante du vaccin.

Il est recommandé aux femmes qui souhaitent concevoir un enfant d'attendre un mois après avoir été vaccinées contre la varicelle.

Un médecin ou une infirmière de la santé publique peut décider de ne pas administrer le vaccin à toute personne :

- qui a une forte fièvre ou une maladie plus grave qu'un rhume (la personne pourra être immunisée plus tard);
- dont le système immunitaire est affaibli en raison d'une maladie ou d'un médicament;
- qui a reçu un vaccin vivant au cours du mois précédent (p. ex. contre la rougeole, les oreillons et la rubéole) ou qui a récemment reçu des produits sanguins (jusqu'à onze mois avant la vaccination, selon le type de produit sanguin).

Il est important de signaler toute allergie grave au médecin ou à l'infirmière de la santé publique avant la vaccination.

Les personnes dont le système immunitaire fonctionne normalement et qui ont déjà contracté la varicelle n'ont pas besoin d'être vaccinées, bien qu'il n'y ait aucun mal à ce qu'elles le soient.

Combien de doses doit-on administrer?

Les enfants de douze mois à douze ans n'ont besoin que d'une seule dose. Les personnes âgées de 13 ans et plus devront recevoir deux doses, administrées à un mois d'intervalle. Certains enfants dont le système immunitaire est affaibli devront également recevoir deux doses.

Faut-il administrer des doses de rappel?

Actuellement, on ignore s'il est nécessaire d'administrer des doses de rappel.

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin est administré par injection sous-cutanée, dans les tissus, habituellement dans la partie supérieure du bras.

Le vaccin contre la varicelle peut-il être administré en même temps qu'un autre vaccin?

Oui. On peut recevoir sans danger plus d'un vaccin lors d'une visite médicale.

Y a-t-il des effets secondaires?

Le vaccin contre la varicelle est très sûr. Mais, comme avec tout médicament, des effets secondaires mineurs peuvent se manifester.

- Les effets secondaires les plus courants sont une douleur, une rougeur et une enflure au point d'injection, qui disparaissent habituellement en l'espace de deux à trois jours.
- Certaines personnes auront de la fièvre.
- Certaines personnes contracteront une éruption cutanée qui ressemble à la varicelle de une à quatre semaines après la vaccination. L'éruption devrait alors compter moins de 50 boutons. Le liquide contenu dans les vésicules peut toutefois causer la contagion. Par contre, il est rare de transmettre la varicelle de cette façon. Si possible, couvrir l'éruption et limiter les contacts avec les personnes n'ayant jamais contracté la varicelle.

L'apparition d'une éruption cutanée après la vaccination peut être due à la forme naturelle de la varicelle, d'une exposition au virus **avant** la vaccination. L'éruption peut alors compter plus de boutons et la personne infectée peut être beaucoup plus malade.

Les travailleurs de la santé qui sont vaccinés devraient en avvertir leur infirmière en santé du travail.

Pour faire baisser la fièvre, on peut administrer de l'acétaminophène (Tylenol® ou Tempra®). Ne jamais donner d'acide acétylsalicylique (AAS ou aspirine) à un enfant. Une compresse d'eau froide au point d'injection peut aider à calmer la douleur.

Dans de rares cas, environ un sur 500 000, une réaction allergique grave de type anaphylactique peut survenir, présentant les symptômes suivants :

- urticaire;
- respiration sifflante;
- souffle court;
- enflure du visage, de la bouche ou de la gorge;
- baisse de pression sanguine causant la perte de connaissance.

Vous devez signaler tout effet secondaire grave ou inhabituel à votre médecin ou à une infirmière de la santé publique. Au Manitoba, comme partout au Canada, les réactions aux vaccins sont enregistrées et font l'objet d'un suivi.

Votre dossier de protection

Assurez-vous que votre médecin de famille ou l'infirmière de la santé publique mette votre dossier d'immunisation à jour, ainsi que celui de votre enfant, après chaque vaccination. Les cartes d'immunisation doivent être gardées en lieu sûr.

La vaccination est volontaire au Manitoba.

Ressources suggérées :

En vente dans les librairies :

- *Les Vaccins – Avoir la piqûre pour votre santé* (2002). Société canadienne de pédiatrie.
- *What Every Parent Should Know About Vaccines* (2002). Dr Paul Offitt et Dr Louis M. Bell.

Sur Internet :

- Gouvernement du Manitoba – Direction de la santé publique
www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/
(en anglais)
- Division de l'immunisation et des maladies respiratoires – Santé Canada
www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/dird-dimr/index_f.html
- Programme canadien de promotion de la vaccination – Association canadienne de santé publique
www.immunize.cpha.ca/francais/indexf.htm
- Société canadienne de pédiatrie
www.soinsdenosenfants.cps.ca/immunisation/
- National Immunization Program – Centres for Disease Control and Prevention – USA
www.cdc.gov/nip/ (en anglais)
- Immunization Action Coalition
www.immunize.org/ (en anglais)

Les données relatives aux vaccins que vous et vos enfants recevez peuvent être enregistrées dans le système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation (Manitoba Immunization Monitoring System ou MIMS). Cette base de données informatisée permet à votre médecin de famille, à votre pédiatre ou à l'infirmière de la santé publique de savoir quelles injections vous ou votre enfant avez reçues ou devez recevoir. Les données contenues dans le MIMS peuvent servir à produire des dossiers de vaccination ou à vous

avertir, ou avertir votre médecin, lorsqu'un membre de la famille a manqué une vaccination. Santé Manitoba peut utiliser ces renseignements dans le but d'évaluer l'efficacité de différents vaccins dans une perspective de prévention.

Si vous avez besoin de renseignements concernant les vaccins que vous ou vos enfants avez reçus, veuillez vous adresser à un bureau de la santé publique ou à un poste de soins infirmiers de votre région.

Programme d'immunisation systématique des enfants au Manitoba

Âge	DCaTP*	Hib	ROR**	Hép. B	dTCa	VCP7	VPP23	MC	MP	V	G****
2 mois	X	X				X					
4 mois	X	X				X					
6 mois	X	X				X					X***
12 mois			X							X ou	
18 mois	X	X				X					
4 à 6 ans	X		X							X ou	
10 ans				XXX				X		X	
14 à 16 ans					X						
Personnes à risque élevé seulement						X***	X***	X***	X***	X***	X*** annuel

DCaTP* Antidiphthérique, anticoquelucheux acellulaire (coqueluche), antitétanique, antipoliomyélitique (même injection, en même temps que le Hib)

Hib Contre l'hæmophilus influenzae B

ROR** Antirougeoleux, antiourlien (oreillons), antirubéoleux (même injection, le jour du 1^{er} anniversaire de l'enfant ou peu après cette date)

Hép. B Contre l'hépatite B (3 doses)

dTCa Antidiphthérique, antitétanique, anticoquelucheux acellulaire (coqueluche) (même injection)

VCP7 Antipneumococcique conjugué 7-valent

VPP23 Antipneumococcique polysaccharidique 23-valent

MC Antiméningococcique conjugué

MP Antiméningococcique polysaccharidique, groupes A, C, Y et W-135 combinés

V Varicelle

G Antigrippal

******* Des doses de rappel peuvent être requises selon l'âge de la personne.

******** Administré aux enfants bien portants (de 6 à 23 mois) à partir de l'automne 2004.

Personnes à risque élevé : Personnes susceptibles de contracter l'infection ou de présenter des complications au cours de la maladie. Pour plus de détails, consultez votre médecin de famille ou une infirmière de la santé publique.

Pour en savoir plus

Communiquez avec votre médecin de famille ou avec une infirmière de la santé publique, ou appelez Health Links-Info Santé au 788-8200, à Winnipeg, ou sans frais au 1-888-315-9257 ailleurs au Manitoba.

Tampon du bureau local de la santé publique